FICHE TECHNIQUE

Edition révisée n° : 2

Date : 7 / 11 / 2012

Remplace la fiche : 18 / 10 / 2012

BELGARAT

BELGARAT

SECTION 1 Description du produit

Nom commercial	:	BELGARAT
Description	:	Rodenticide à usage non agricole autorisé pour combattre les rats.
Type de produit	:	Biocide. Rodenticide (PT 14). Appât prêt à l'emploi (RB). Appât sur grain (AB). En vente libre.
Usage	:	Dans et autour des bâtiments. Pour un usage professionel et grand public.
Animaux ciblés	:	Rat noir (Rattus rattus). Rat brun (Rattus norvegicus). Souris (Mus musculus).
Composition	:	Difenacoum 0.005%
Identification de la société	:	Belgagri SA 1, rue des Tuiliers B-4480 ENGIS BELGIUM Tel : 085 519 519 Fax : 085 519 510 belgagri@belgagri.com www.belgagri.com
Emballage	:	500*25g, 250*50g, 150*100g
Numéro d'autorisation belge	:	BE2012-0011
Numéro d'autorisation luxembourgeois	:	A0/34/12/L (non-professionnel) et A0/35/12/L (professionnel)

SECTION 2 Mode d'emploi

Mode d'emploi	:	Intérieur : déposer régulièrement les sachets entrouverts, le long des passages empruntés par les rongeurs. Extérieur : autour des bâtiments, chemins, cours d'eau, déposer tout au long les sachets intacts. Terrains d'immondices : parsemer le tarrain de sachets intacts. Agriculture : placer régulièrement les pochettes intactes aux endroits où les dégâts aux cultures sont constatés. Galeries : introduire les sachets intacts à l'intérieur des galeries. Important : controler et renouveler les appâts jusqu'à ce que les consommations cessent. Les rongeurs préfèrent un appât très frais, il est préférable de distribuer très souvent des petites quantités d'appâts plutôt que de placer une seule fois une grande quantité de produit. Les appâts vieux, humides et souillés ou imprégnés d'odeur (étable, cigarettes...) sont délaissés et rendus inefficaces. Destruction des emballages : l'emballage devra être ramené par l'utilisateur au point de ramassage prévu à cet effet.
Dosage	:	Contre les rats, placer 90-100g d'appât tous les 10m (5m en cas de forte infestation).

SECTION 3 Identification des dangers

- Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- Protection des mains	:	Gants.
- Protection de la peau	:	Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
- Protection des yeux	:	Non requis.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

• Phrase(s) S	:	S1/2 : Conserver sous clé et hors de portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

SECTION 3 Identification des dangers (suite)

S37 : Porter des gants appropriés.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 70 245 245

SECTION 4 Manipulation et stockage

Stockage : Conserver dans un endroit sec et frais.
Conserver dans les conteneurs d'origine.

Information générale : Non classifié.

Shipping name : Aucun(e).

- Groupe d'emballage ADR : Non applicable.

Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Fin du document